

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA PLANTATION DE HAIES SUR LE TERRITOIRE DU SMABACAB

Suite au remembrement agricole de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le linéaire de maillage bocager a fortement régressé sur les bassins versants de l'Aume-Couture, de l'Auge et du Bief ; or, les haies sont des éléments du paysage, essentiels au bon fonctionnement des cours d'eau et des sols, et favorisent la biodiversité.

Le SMABACAB propose une solution simple de plantation de haies aux agriculteurs de son territoire, qui manquent parfois de temps pour le montage du dossier de financement et la plantation en elle-même.

Pour cela, le syndicat s'associe à différents partenaires, comme [Prom'haies](#) ou la [Fédération Départementale des Chasseurs](#), déjà actifs dans cette démarche. Ils s'occupent du montage technique et financier du dossier de plantation.

Le SMABACAB, après une validation de l'éligibilité du projet (intérêt hydrologique), met à disposition ses agents de régie pour réaliser le piquetage, la plantation, la mise en place des gaines de protection et du paillage, ainsi qu'un entretien par débroussaillage les trois premières années après la plantation.

**Maître d'ouvrage :** SMABACAB

**Période de réalisation et durée des travaux :** Les aides aux agriculteurs pour la plantation de haies ont commencé en 2020. Le dispositif a été officialisé en 2024 par la distribution d'une plaquette de communication.

**Présentation des objectifs de l'action réalisée :**

- Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et la fixation du sol, et limiter ainsi le ruissellement, l'érosion et le lessivage des sols ;
- Réguler les crues ;
- Améliorer la qualité de la ressource en eau par la filtration des polluants ;
- Favoriser la biodiversité auxiliaire et la biodiversité en général par la création de nouveaux habitats et corridors écologiques ;
- Apporter des bénéfices agricoles comme l'amélioration de la fertilité des sols, l'atténuation des aléas météorologiques (vent, fortes chaleurs, gel, ...), la délimitation du parcellaire, ...

**Plantations en régie :** Généralement, les plantations se font à 4 agents qui mettent environ une semaine pour piqueter, planter, mettre les protections et pailler 1 km de haies doubles. Il faut, en moyenne, 2 jours pour le piquetage, plantation, protection et 3 jours pour le paillage. Nous observons une variabilité selon l'expérience des agents, la localisation et la continuité ou non de la plantation, ...

**Coût et financements du projet :** Coût variable en fonction des linéaires, du type de haies (simple/double/triple), de la « vitesse » de plantation.

Temps passé par les agents : 50% AEAG, 20% CD de la Charente, 10% Région Nouvelle Aquitaine.

**Informations sur les aspects administratifs :**

Convention signée entre le porteur de projet, le SMABACAB et le partenaire ayant construit le projet (Prom'haies, Fédération Départementale des Chasseurs, Chambre d'Agriculture, ...).

**SMABACAB : DISPOSITIF D'AIDE À LA PLANTATION DE HAIES**  
BASSINS AUME-COUTURE, AUGES ET BIEF

Suite au remembrement agricole de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la proportion de maillage bocager a fortement régressé sur nos territoires. Néanmoins, les haies se présentent comme des éléments du paysage essentiels pour le bon fonctionnement des cours d'eau, des sols et de la biodiversité.

Le SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auges et Bief) souhaite proposer une solution simple de plantation de haies aux agriculteurs de son territoire. Il s'associe donc à différents partenaires comme Prom'haies et à la Fédération Départementale des Chasseurs, déjà actifs dans cette démarche.

**Le but final est de proposer un dispositif peu coûteux et « clé en main » aux agriculteurs.**

**LE SMABACAB**  
Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auges et Bief porte la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les bassins versants Aume-Couture, Auges et Bief.

Ses principaux axes d'intervention sont :  
- La restauration des milieux aquatiques  
- l'aménagement des bassins versants  
- la prévention des inondations

Nous contacter :  
**Julien BLANCANT / Noémie AUFFRET**  
j.blancant@smabacab.fr / n.auffret@smabacab.fr  
05 45 21 01 91

**PROM'HAIES**  
L'association accompagne les agriculteurs ou les collectivités dans leur projet de plantation et de gestion durable des haies. Elle propose un suivi personnalisé à chacun et adapté au territoire.

**Dispositif EVA 17**  
Mis en place par le département de la Charente-Maritime, ce dispositif est une aide à la plantation d'arbres pour la restauration des paysages ruraux.

**Fédération départementale des Chasseurs de la Charente**  
La FDCLC est une association agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle œuvre notamment dans l'amélioration du biotope et accompagne entre autres les démarches de plantations de haies.

**Tout autre partenaire soutenant la démarche...**

Plaquette de communication sur le dispositif d'aide à la plantation de haies



Piquetage



Plantation et mise en place des gaines de protection



Mise en place du paillage

### Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

- Soumission du projet au SMABACAB pour vérification de son éligibilité : il doit être situé sur le territoire du SMABACAB et comporter au moins une des particularités suivantes :
  - Être situé en rupture de pente,
  - Être situé en travers du lit majeur,
  - Constituer une division parcellaire,
  - Créer un corridor entre milieux humides (cours d'eau/annexes hydrauliques)
- Proposition de modifications par le SMABACAB si le projet n'est pas éligible
- Construction technique et financière du projet par un partenaire (Prom'haies, Fédération Départementale des Chasseurs, Chambre d'Agriculture, ...) : choix des essences, réalisation des schémas de plantation, commande des plants et fournitures, rédaction du dossier de demande de subventions pour les plants et fournitures (jusqu'à 100% de prise en charge en fonction du partenaire financier et des dispositifs en vigueur)
- Validation du porteur de projet
- Préparation du chantier par l'agriculteur : labour et émiettement du sol
- Livraison des plants, marquants, gaines de protection et de la paille sur le lieu du chantier
- Réalisation du chantier par le SMABACAB : piquetage, plantation, mise en place des gaines de protection et paillage
- Entretien par débroussaillage pendant les trois premières années après la plantation par le SMABACAB



### Informations complémentaires

Le dispositif est peu coûteux et « clé en main » pour les agriculteurs porteurs de projet de plantation de haies, ils ne s'occupent de rien hormis de la validation de chaque étape et de la préparation du chantier.

Ce dispositif est bien reçu de la part des agriculteurs dont certains ont déjà proposé des projets sur trois saisons de plantations consécutives. En 5 ans, 10 agriculteurs ont bénéficié de l'aide du SMABACAB pour leur projet de plantation de haies. Près de 6 km de haies doubles ont été replantées par la régie dans le cadre de ce dispositif. 2,7 km supplémentaires sont programmés pour début 2025 + une parcelle de 4,5 ha en agroforesterie.

Début 2025, 2 nouveaux en bénéficieront et 2 en ayant déjà bénéficié lance un autre projet.

Documents disponibles : [Plaquette de communication](#), photos.

Suivi mis en place : Un suivi du développement des plants est réalisé pendant les trois premières années lors de l'entretien. Les arbres morts peuvent être remplacés. Un suivi du linéaire planté est réalisé sur SIG.

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Noémie AUFFRET et Julien BLANCANT-05.45.21.01.91 [n.auffret@smabacab.fr](mailto:n.auffret@smabacab.fr) ; [j.blancant@smabacab.fr](mailto:j.blancant@smabacab.fr)

Président du Syndicat : Christophe AUGIER - Maison de l'eau, 24 rue du chant du coq 16 140 SAINT-FRAIGNE

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)

